

Permis concernant la durée du travail octroyés

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 12-001818 / 54803966
SKYGUIDE, SA pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires,
1215 Genève 15 Aéroport
Personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2) *)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
70 H, 30 F
01.01.2013–31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-001875 / 60219098
Silitec fibers SA, 2017 Boudry
Atelier et ligne de fabrication de fibre optique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
3 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)
- 12-001938 / 83713375
Biomet Orthopaedics Switzerland GmbH, 2400 Le Locle
Production – département: CNC, polissage, anodisation, assurance qualité
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
54 H
01.06.2012–31.05.2015 (Renouvellement avec modification)
- 12-001939 / 83713375
Biomet Orthopaedics Switzerland GmbH, 2400 Le Locle
Production – département: CNC, polissage et anodisation
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.06.2012–31.05.2015 (Renouvellement avec modification)
- 12-001907 / 63212620
CWS-boco Suisse SA, 1618 Châtel-St-Denis
Blanchisserie: mise en route du tunnel de lavage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)
- 12-002049 / 72695101
NagraID Security SA, 2322 Le Crêt-du-Locele
Production de cartes à électronique complexe
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 15 F
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-001849 / 69372075
Locatis SA, 2854 Bassecourt
Secteur production SMD (assemblage cartes électronique)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 F
01.12.2012–30.11.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-001933 / 40769141
Fondation Profa, 1020 Renens VD
Actions de prévention (VIH-IST) dans les lieux et manifestations festives
(canton de Vaud)
Besoin particulier de consommation
8 H, 8 F
01.10.2012–30.09.2015 (Nouveau permis)
- 12-001893 / 54738469
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier
Départements d'affinages et production poudre d'argent
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-002050 / 52636393
Etablissements de Bellechasse, 1786 Sugiez
Garde de nuit: personnel en charge de la surveillance des bâtiments et des détenus.
Besoin particulier de consommation
10 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-000843 / 519086
Nestec SA GLOBE Business Excellence GC-Central Support Center, 1800 Vevey
Intervention de dépannage pour le centre de gestion du réseau informatique du BTC
Horaire indispensable pour des raisons techniques
6 H, 1 F
01.07.2012–30.06.2014 (Nouveau permis)

- 12-000846 / 73868910
Nestlé Operational Services Worldwide SA NOSW Plan Dessus, 1800 Vevey
Intervention de dépannage pour le centre de gestion du réseau informatique
du ISIT.
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H, 2 F
01.07.2012–30.06.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-001910 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
) Secteur de production FF&P: Bâtiment 302 et 440
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative
à la loi sur le travail (OLT 1)
60 H
01.11.2012–31.10.2015 (Nouveau permis)
- 12-001876 / 60219098
Silitec fibers SA, 2017 Boudry
Atelier et ligne de fabrication de fibre optique
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 janvier 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail